

EDITO

L'association La Voix de Gambais continue d'être le soutien privilégié de la liste « Agir pour Gambais » créée en 2014 et représentée au conseil municipal par 4 élus : Eric Gomes, Philippe Joly, François Lecoq et, dès le conseil du 29 juin, Dominique Rey (en remplacement de Nathalie Marie).

Nous remercions les personnels communaux qui ont récemment quitté leur fonction au sein de l'équipe communale ; nous leur souhaitons d'agréables moments, des loisirs reposants et de beaux projets.



BONNES VACANCES A TOUS !

SOMMAIRE

- Questions restées sans réponse
- Voie de circulation douce
- Commerces ambulants
- Activités d'été pour la jeunesse
- P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)
- Aménagement de la rue de Goupigny
- Zéro phyto / Entretien communal
- Ecole primaire
- Eglise St Aignan
- Esters en justice
- LA PAROLE AUX GAMBAISIENS
- Maison de la RATP
- Conseils municipaux

QUESTIONS RESTEES SANS REPONSE

Au fil des trois gazettes déjà parues entre juillet 2016 et janvier 2018, les questions soulevées au détour des articles sont restées sans réponse. Voici le récapitulatif de ces questions :

- ✍ Le distributeur automatique de billets n'est toujours pas installé.
- ✍ Le réseau « Voisins Vigilants » n'a pas été mis en place.
- ✍ La vidéo-surveillance contre les actes de malveillance et de vandalisme n'a pas été installée.
- ✍ Les hameaux n'ont toujours pas de panneau lumineux comme au centre village.
- ✍ La mise aux normes de l'assainissement individuel est-elle subventionnée ?
- ✍ Le zéro phyto est en place, qu'en est-il de l'aspect général de la commune (trottoirs, caniveaux, espaces publiques) ?
- ✍ Aucune précision n'a été apportée sur le coût de construction de la voie douce ni sur le coût de son entretien.
- ✍ Aucun panneau « Rezo Pouce » n'a été installé sur le territoire de la commune. Comme d'autres communes de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Gambais a-t-elle adhéré ?
- ✍ Suite à la dissolution du SIVOM de Houdan, le remboursement de la partie assainissement a-t-il eu lieu ?
- ✍ La Mairie n'a pas refait à l'identique le mur de la rue des Novalles.

Il est dommage que ces questions soient restées sans réponse ... Les Gambaisiens n'ont-ils donc pas le droit d'obtenir des explications, même simples, à des problèmes du quotidien ? Quand recevrons-nous ces réponses ? Il est évident que nous ne manquerons pas de vous en faire part !

VOIE DE CIRCULATION DOUCE

Lors du Conseil municipal du 24 mars 2017, Monsieur le Maire nous informait que la commission d'appel d'offres avait retenu l'entreprise COLAS pour la création de la voie de circulation douce pour un montant total des travaux s'élevant à 1 101 052,23 € HT. Dans le bulletin municipal automne – hiver 2017, un article sur la sécurisation de l'avenue de Neuville présentait les différentes phases du chantier. Celui-ci devait reprendre au printemps 2018 pour la « 4ème séquence » prévoyant l'aménagement de la section entre l'allée de Vitry et la route de Grosrouvre. Rappelons qu'en séance du 13 avril 2018, le Conseil Municipal a voté un emprunt de 400 000 € pour le financement de la fin des travaux d'une durée de 15 ans au taux de 1,30 % ! Nous sommes en juin et il semblerait que cette nouvelle phase de travaux soit stoppée : plus aucun engin, plus d'avancée. Or, selon ce même bulletin municipal, une inauguration est prévue pour l'été 2018 !

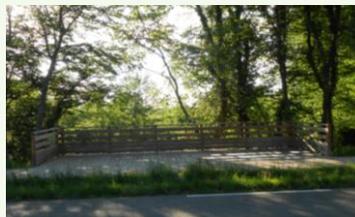
Que se passe-t-il ? Le planning prévu pour l'avancement des travaux pourra-t-il être suivi ? Problème budgétaire ? Problèmes non évalués lors de l'étude de terrain (changement de conduite d'eau, terrain trop meuble ...) ?

Lors du conseil municipal du 28 novembre 2014, il était confirmé que le coût d'entretien de cette voie était à la charge de la commune. Des questions sur son entretien ont été posées lors de la réunion publique du 14 janvier 2017 et sont toujours restées sans écho. Il est important de savoir que le curage du fossé et la tonte des bas-côtés ne sont plus du ressort de la DIR (Direction Interdépartementale des Routes, ex-DDE). Pour pallier ce défaut d'entretien, la commune a lancé des demandes de devis, tout du moins pour le curage des fossés. Au vu de ce coût supplémentaire, toute la commune ne sera pas faite chaque année et des priorités seront données.

Ces frais supplémentaires sont-ils planifiés dans le budget ? Quels seront les critères pour prioriser, comment et où ?

Le belvédère a été installé avenue de Neuville.

Quel est l'intérêt de ce décrochement ? Quelle vue ?!



Un extrait du règlement intérieur de la voie douce est paru dans le bulletin municipal automne/hiver 2017. Il y figure ce qui suit : « La circulation sur la promenade est interdite aux véhicules motorisés de toutes sortes et aux cavaliers. » et « En cas d'intempérie, gel, pluie, neige, verglas ou vent fort, la circulation est interdite. ».

Les vélos à assistance électrique sont-ils autorisés à y circuler ? Sont-ils considérés comme cycles ou motocycles du fait de leur motorisation ? Quand pouvons-nous réellement emprunter cette voie ?

COMMERCE AMBULANTS

Nous avons pu assister le jeudi 3 mai 2018 au déballage d'un « artisan boucher – vente directe » sur l'emplacement réservé aux commerçants ambulants avec l'autorisation de Monsieur le Maire sans consultation du Conseil Municipal ! Vos élus d'Agir pour Gambais ont immédiatement sollicité la Mairie pour consulter le dossier de ce commerçant : autorisation d'élevage et d'abattage, enregistrement au registre des métiers ... Or, ceux-ci n'ont pu avoir accès à ces pièces. Elles auraient dû être demandées au commerçant. Ces vérifications sont nécessaires dans le contexte de traçabilité et les exigences des normes imposées à nos producteurs locaux en circuit court. Il s'agit de santé publique !!

Les contrôles au moment de l'inscription des commerçants ambulants sont-ils suffisants ?

ACTIVITES JEUNESSE

Durant toutes les vacances scolaires, la CPH (Communauté de Communes du Pays Houdanais) propose un programme d'encadrement pour les jeunes habitant l'une des communes du Pays Houdanais.

Pour cet été, entre le 9 juillet et le 3 août 2018, des activités nombreuses, riches et variées sont mises en place à des prix extrêmement attractifs calculés selon le quotient familial :

- ✓ Parc Astérix (de 6,60€ à 13,20€), sortie à Rouen (de 3,50€ à 7,00 €), journée au bord de mer (de 4,40€ à 8,90€) ...



Nous sommes consternés de constater que nos jeunes ne peuvent pas bénéficier de telles opportunités ! La communauté de communes Cœur d'Yvelines, à laquelle nous appartenons, n'offre aucune proposition pour les loisirs des jeunes. Cela est fort regrettable !

Pourquoi n'obtenons-nous même pas le tarif préférentiel à la piscine de Montfort l'Amaury ?

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le PLU a été accepté par le Conseil Municipal lors de la séance du 13 avril 2018. Ce vote a permis à ce que le PLU soit envoyé au Préfet pour que ce dernier le valide. Compte tenu que le Préfet ne l'a pas encore validé, la version du PLU de 2008 est celle qui prévaut. Nous ne manquerons pas de vous faire part de l'avancement de cette validation.

AMENAGEMENT DE LA RUE DE GOUPIGNY

Les travaux entrepris par le Département ont engendré une période difficile pour la circulation dans cette rue. La présence de feux de travaux a régulé le flot des véhicules et une déviation a été mise en place lors du goudronnage de cette rue.

Le nouvel aménagement aidera-t-il à la fluidité du trafic important de cette liaison entre les villages d'Eure-et-Loir et la Route Nationale 12 ? Ces aménagements seront-ils compatibles avec la circulation des poids lourds et autres engins ?

Dans la continuité des travaux de la rue de Goupigny, il serait souhaitable de prévoir la rénovation et la sécurisation de la rue des Novalles par la Commune et/ou le Département. Les piétons empruntant cette rue sans trottoirs ne sont pas en sécurité et les sorties de véhicules sont très dangereuses. Le nombre de voitures passant dans cette rue pour rejoindre ou sortir de la RN12 est en constante augmentation et elles circulent trop rapidement malgré la dangerosité de la rue.

Que compte faire la municipalité pour sécuriser cette rue ?

ZERO PHYTO et ENTRETIEN COMMUNAL

Nous pouvons constater que notre commune est envahie par de hautes herbes qui obstruent certains carrefours et empêchent une bonne visibilité. Les trottoirs voient leur largeur diminuée. Les allées du cimetière sont, elles aussi, envahies par des herbes et des chardons qui atteignent près d'1,20 mètre de haut avec des boutons en cours de floraison. Or, dans le bulletin municipal de l'été 2008, il a été précisé ce qui suit : « Vu l'arrêté préfectoral du 19 juin 1981 et l'arrêté municipal du 16 août 1990, il est rappelé que la destruction des chardons est obligatoire dans le département des Yvelines et cela avant leur floraison. En cas de défaillance des occupants, le Maire fera procéder à leur destruction aux frais des intéressés, lesquels seront passibles de sanctions. ». De plus, depuis le 11 juillet 2013, l'arrêté préfectoral n°A2013-30 rend obligatoire la lutte contre les chardons.

Alors que fait la commune ? Qui sera sanctionné pour non-respect de l'arrêté préfectoral ?



Si nous participions au prix des villages fleuris des Yvelines, quelle place pourrions-nous espérer obtenir ?

L'automne 2015 et le printemps 2016 voyaient déjà apparaître les problèmes de gestion de l'eau. Le printemps 2018 présente une pluviométrie exceptionnelle.

L'entretien des cours d'eau et des fossés est-il géré efficacement pour éviter tout débordement voire inondations ?

ECOLE PRIMAIRE : CONSTRUCTION DE NOUVEAUX BATIMENTS

Pour le bien être de nos enfants, un agrandissement du complexe scolaire est en cours de réalisation. Les travaux avancent vite. Or, le nombre d'enfants scolarisés à Gambais est en constante baisse ! Les classes ferment. De 350 inscrits en 2006, on passe aujourd'hui à environ 200 inscrits seulement ...

A qui vont donc servir ces locaux ?



Les locaux plus anciens doivent continuer à être entretenus correctement et à long terme. Les toitures font partie des éléments à surveiller pour que les fuites ne viennent pas perturber l'utilisation des locaux.

Quand est prévu le changement des tuiles défectueuses qui entraînent l'engorgement de la laine de verre isolante et la dégradation des salles de classe ?

PATRIMOINE COMMUNAL : L'EGLISE SAINT AIGNAN

Une faiblesse dans la poutre maîtresse de l'Eglise a été détectée entraînant la fermeture temporaire du monument.

A quelle date les travaux de réfection seront-ils lancés ? L'Eglise sera-t-elle réouverte avant la fin de l'année 2018 ? Les produits pulvérisés sur les tuiles n'étaient-ils trop corrosifs pour en changer la couleur et éventuellement dégrader l'étanchéité ?

ESTERS EN JUSTICE

Entre le 3 avril 2015 et le 20 octobre 2017, notre commune s'est vue recevoir douze délibérations d'esters en justice. Pour six d'entre elles, la commune a été déboutée et a dû régler aux plaignants une somme totale de 30 000,00 €. Les six autres esters ont reçu une issue favorable pour la commune qui a reçu une somme totale de 10 400,00 €.

Parmi ces esters, on note celui concernant la ferme dite « des Polonais » : la municipalité s'est permise d'abattre le bâtiment alors qu'il y avait un propriétaire. Ce dernier a fait valoir ses droits et a obtenu gain de cause. Cet acte coûte aux Gambaisiens 22 000,00 €. A cette somme, il faut bien entendu ajouter le prix de la démolition du bien, la clôture du terrain et le futur enlèvement des gravats !!!

D'autres esters sont en cours puisqu'au dernier budget communal voté en conseil municipal du 30 mars dernier, deux provisions ont été votées : Provision 2018 : 272 990,00 € + Provision 2019 : 272 990,00 €

Ces sommes n'auraient-elles pas pu servir à autre chose sur notre territoire (fournitures, entretien, services, installation de panneaux d'information, sécurité de certaines rues, aménagement de trottoirs ...)?



Nous nous interrogeons sur le nombre important d'esters en justice.

Y a-t-il des problèmes de communication entre les parties ?

LA PAROLE AUX GAMBAISIENS

Cette rubrique vous offre une tribune libre. Nous remercions trois Gambaisiennes de nous avoir interpellés sur divers sujets rencontrés dans la vie quotidienne.

« Je me demande pourquoi 5 abris-bus se côtoient au carrefour de l'avenue de Neuville et de la rue de l'Etang ; l'un d'entre eux ne sert plus (rue de l'Etang) et 2 abris-bus neufs installés sur l'avenue de Neuville n'ont jamais servi. C'est étonnant lorsque l'on constate qu'à d'autres endroits de la commune, les enfants n'ont aucun abri pour attendre le car ! Je prends l'exemple de la Place du Boulay où nos enfants sont directement sur la voie publique qui, à cet endroit, a vu augmenter considérablement la circulation des véhicules qui évitent les aménagements faits avenue de Neuville !!

Est-il prévu de déplacer un de ces abris ou d'investir pour que nos enfants soient protégés et mis en sécurité ? »

« La ligne n°60, liaison entre Rambouillet et Mantes via Houdan, est victime de son succès.

Y aura-t-il pour la rentrée prochaine davantage de passages pour renforcer cette ligne de cars très fréquentée ? »

« Des plans de la commune ont été installés dans les hameaux de la commune. J'ai honte de leur saleté.

Serait-il possible de les nettoyer au moins une fois par an pour leur rendre leur lisibilité ? »

SITE DE LA MAISON DE RETRAITE RATP

Malgré nos interrogations dans la gazette précédente, nous n'avons obtenu aucune réponse. L'envahissement du site pour des opérations d'Airsoft par des individus en tenue de guerre continue le week-end.

Le voisinage ne peut-il donc toujours pas profiter de la tranquillité de l'environnement ?

Les milliers de billes projetées lors des séances de tirs peuvent être en PVC, en acier, emplies de peinture ...

Qu'advient-il du site maintenant pollué par ces projectiles ?

CONSEILS MUNICIPAUX

Toute personne peut assister aux conseils municipaux. Les dates sont notées sur notre site ou sur les panneaux d'affichages communaux pour ceux qui ont la chance d'en avoir un en bon état et renseigné près de chez eux. N'hésitez pas à venir en salle du Conseil et/ou à consulter les comptes-rendus de séance sur le site de la Mairie.

Dans notre prochaine gazette, nous reviendrons sur d'autres sujets de fond et soulèverons d'autres interrogations. Si nous obtenons des réponses à nos interrogations, nous serons heureux de vous les communiquer ... Retrouvez cette publication sur le site de l'association. Nous souhaitons également vous laisser la parole ; n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

A bientôt, LA VOIX DE GAMBAIS, www.lavoixdegambais.org